



Bruit de voisinage et incivilités sonores : la prévention, la médiation, la sanction



PIANOWEB.fr

"Espace Dossiers"

PORTAIL SUR LA MUSIQUE ET LES CLAVIERS : COURS, HISTOIRE, TECHNIQUE, CULTURE, JEUX...

- ACCUEIL
- ACTUALITE
- COURS
- DOSSIERS**
- JEUX
- MEDIA
- SERVICES

DU BRUIT CHEZ VOUS, QUE FAIRE ?

LE BRUIT ET LA MUSIQUE (2)
 LES BRUITS GENANTS DU VOISINAGE ET LA REGLEMENTATION

RECHERCHER

LES NOUVEAUTES

PROCHAINEMENT !

TOUTES LES RUBRIQUES
↓ EN 1 CLIC ↓

Après avoir abordé la **CONSTITUTION DU SON**, nous allons décrire la nature des bruits gênants provenant de l'intérieur et de l'extérieur de l'habitation.

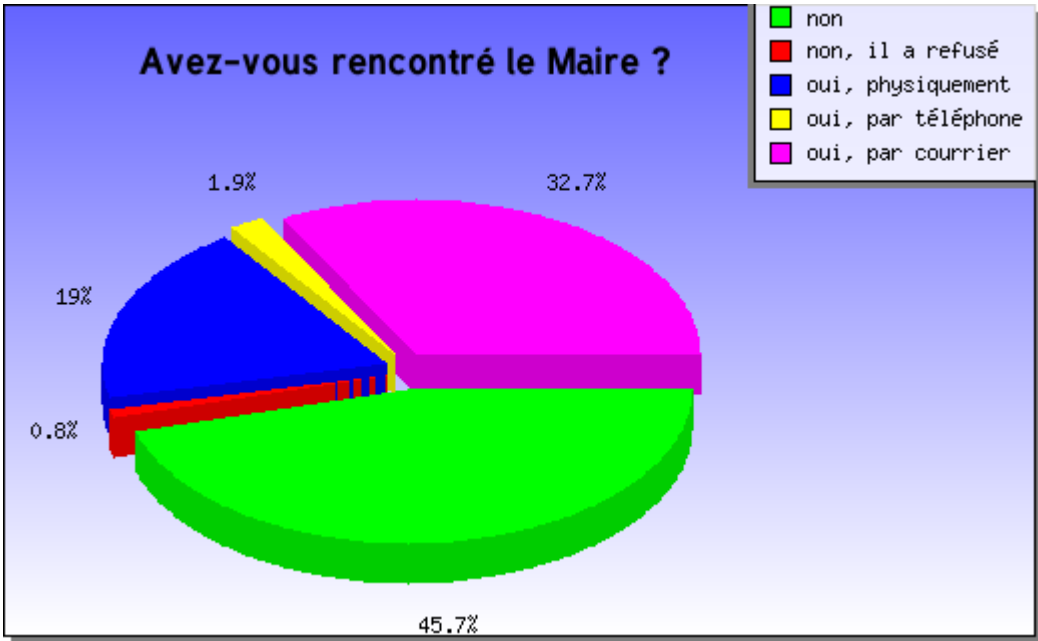
ACTUALITE MUSICALE

- RECHERCHER
- NOUVEAUTES
- PROCHAINEMENT
- ACTUALITE
- COURS
- DOSSIERS
- JEUX
- MEDIA
- SERVICES
- VIDEOS
- @ Pianoweb.fr



Avez-vous rencontré le Maire ?

- non
- non, il a refusé
- oui, physiquement
- oui, par téléphone
- oui, par courrier

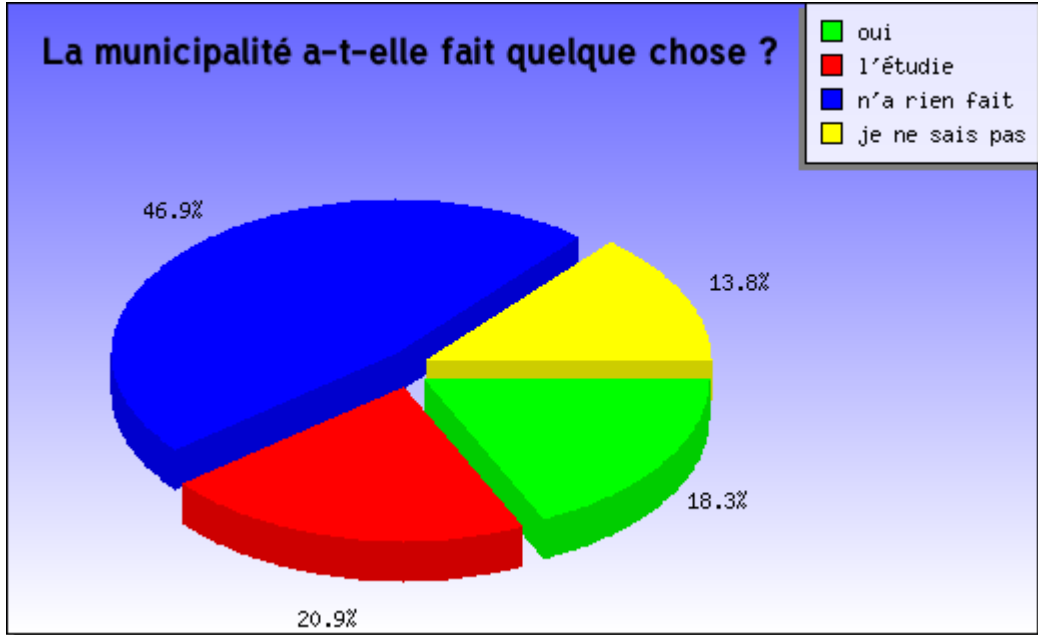


Insérez ici votre logo

SOURCES AAbV

La municipalité a-t-elle fait quelque chose ?

- oui
- l'étudie
- n'a rien fait
- je ne sais pas



BRUITS DE VOISINAGE

▶ Ce guide vous apporte les outils et informations pratiques pour intervenir dans la lutte contre les nuisances sonores de voisinage



Assises nationales



complément technique du **GUIDE DU MAIRE**

BRUITS DE VOISINAGE

Le maire, un acteur incontournable

Guide à l'usage
- RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION

Lutte contre le bruit
le maire un acteur incontournable



BAS-RHIN

GUIDE DES COMPÉTENCES DU MAIRE EN MATIÈRE DE SALUBRITÉ PUBLIQUE ET DE TROUBLES DE VOISINAGE

HABITAT	ENVIRONNEMENT
BRUIT	COURRIERS TYPE

Bas-Rhin
Préfecture du Bas-Rhin
Direction départementale des affaires sanitaires et sociales du Bas-Rhin
Octobre 2007

Evolution des incivilités ?



Peu de visibilité des institutions

– les problèmes

- la flagrance du phénomène
- la difficulté d'appréciation



*Des solutions
Pour vivre mieux*

RAPPORT
du
GROUPE de TRAVAIL
sur les
DIFFICULTES D'APPLICATION
de la
REGLEMENTATION
sur les
BRUITS de VOISINAGE

Janvier 2002

LES DIFFICULTES
APPEL AU FORCES DE L'ORDRE

indisponibilité du standard
indisponibilité du personnel
refus / filtrations

PLAINTES AU MAIRE (OU AU PREFET)

absence de moyens dédiés
arbitrage difficile (absence de motivations – lobby – évaluation de la situation)
méconnaissance de la loi
méconnaissance des démarches à suivre
compétence (territoire, police)

ENQUETE

manque de représentativité en présence du bruiteur
hypersensibilité difficile à définir

MEDIATION AMIABLE/CONCILIATION

compétence juridique et technique du conciliateur
refus d'acceptation de la faute par le bruiteur
non-respect de l'engagement du bruiteur
absence médiation contradictoire simultanée

CONSTAT D'INFRACTION

constat sur espace public et à domicile du plaignant
incompétence technique et administrative du personnel
absence de motivation
partialité et compétence du personnel habilité
manque de moyens matériels et humains (habilitation du personnel)
manque de références pour la caractérisation de la faute à l'oreille (sans mesurage)
complexité du mesurage (bruit activité)
avertissement préalable du bruiteur
adéquation des procédures

MISE EN DEMEURE

pas de possibilité de prescriptions
absence de rappels préalable à réglementation et au risque sanction pénales ou administratives
incompétence technique dans l'appréciation des solutions curatives
défaut de prescription lorsque arrêté préfectoral
insuffisance des études d'impact

PROCES-VERBAL D'INFRACTION

absence d'établissement du PV par suite d'engagements successifs de travaux du bruiteur
absence de PV par absence de positionnement
PV non conforme
absence de mesurage lorsque nécessaire le cas échéant par défaut de moyen

SAISINE DU PROCUREUR

classement sans suite (au motif récurrent d'infraction mal caractérisée)
refus de prendre en considération les sources de tapage autres que le bruit de musique amplifiée
délais

MEDIATION PENALE

incompétence technique dans l'appréciation des solutions curatives

TRIBUNAL DE POLICE OU CORRECTIONNEL

absence de condamnation
absence de prononcé de confiscation du matériel ou de fermeture
amendes modestes

JUGEMENT

non exécution

14/10/2014